



# Rapport d'activité semestriel

## 30 juin 2019

MMB SCF SA  
OBLIGATIONS FONCIÈRES  
AAA

SOMMAIRE

A. PRESENTATION DE MMB SCF S.A. ....	4
B. RAPPORT DE GESTION .....	5
1. Nature de la société et cadre de son activité.....	5
2. Faits marquants .....	7
3. Activités en cours du premier semestre 2019 .....	7
• Caractéristiques du portefeuille d’actifs .....	8
• Évolution de la dette.....	8
4. Résultat de la période – Analyse du résultat .....	8
5. Gestion des risques.....	9
• Risque de crédit .....	9
• Risque de taux.....	12
• Risque de liquidité.....	12
• Risque de « <i>commingling</i> » .....	14
• Risque de change .....	14
• Risque de contrepartie.....	14
• Risque opérationnel.....	15
6. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière.....	15
7. Perspectives et événements majeurs intervenus après la clôture semestrielle au 30 juin 2019 .....	16
8. Informations sur les délais de paiement.....	16
9. Organes de direction et de contrôle .....	16
10. Activités en matière de recherche et développement .....	17
11. Renseignements relatifs à la répartition du capital et l’autocontrôle .....	17
12. Rémunération des organes de direction.....	17
13. Informations diverses .....	17
C. COMPTES SOCIAUX SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2019 .....	18
1. Bilan .....	18
2. Compte de résultat .....	18
3. Hors-bilan.....	19
4. Variation des capitaux propres .....	19
D. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2019 .....	20
Note 1 – Principales règles d’évaluation et de présentation.....	20
• Présentation des comptes .....	20
• Faits marquants .....	20
• Principes comptables et méthodes d’évaluation.....	21
• Autres informations .....	22
• Informations relatives à la lutte contre la fraude et l’évasion fiscale (art L511-45 du CMF/Avis CNC n°2009-11).....	22
Note 2 – Ventilation du hors bilan par durée résiduelle .....	23
Note 3 – Ventilation par durée résiduelle et éligibilité.....	24
Note 4 – Opérations avec les entreprises liées, filiales et participations .....	25
Note 5 – Titres de transaction, titres de placement et titres d’investissement .....	26
Note 6 – Détail des intérêts par poste de bilan .....	26
Note 7 – Autres actifs et passifs .....	27
Note 8 – Comptes de régularisation .....	27
Note 9 – Détail des capitaux propres .....	28
Note 10 – Tableau de variation de la situation nette .....	28
Note 11 – Intérêts, produits et charges assimilées.....	28
Note 12 – Commissions .....	29
Note 13 – Autres produits et charges d’exploitation bancaire.....	29
Note 14 - Charges générales d’exploitation .....	29

Note 15 – Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices .....	30
Note 16 – Tableau des flux de trésorerie .....	31
E. AUTRES ANNEXES .....	32
Annexe 1 – Certification of persons taking responsibility for the interim financial report .....	32
F. Rapports des Commissaires aux comptes .....	33

## A. PRESENTATION DE MMB SCF S.A.

### Contexte et historique

My Money Bank S.A. (« MMB »), anciennement GE Money Bank S.C.A., est un établissement de crédit indépendant, ayant fait l'objet d'un changement de contrôle en date du 28 mars 2017, dans le cadre du désengagement amorcé en avril 2015, par son ancien actionnaire, le groupe General Electric, de ses activités bancaires. La cession à des fonds d'investissement gérés par Cerberus Capital Management a été autorisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (« ACPR ») et de Résolution et la Banque Centrale Européenne, le 24 mars 2017.

À la suite de la prise de contrôle par Cerberus Capital Management, MMB a mis en œuvre une politique de refinancement totalement autonome. Dans le cadre de cette politique, MMB a décidé de se doter d'une société de crédit foncier, identifiée comme l'outil le plus adapté pour refinancer de manière pérenne et compétitive ses activités de financements hypothécaires par la constitution d'une filiale dédiée, MMB SCF, société de crédit foncier (« MMB SCF »).

### MMB SCF et My Money Group

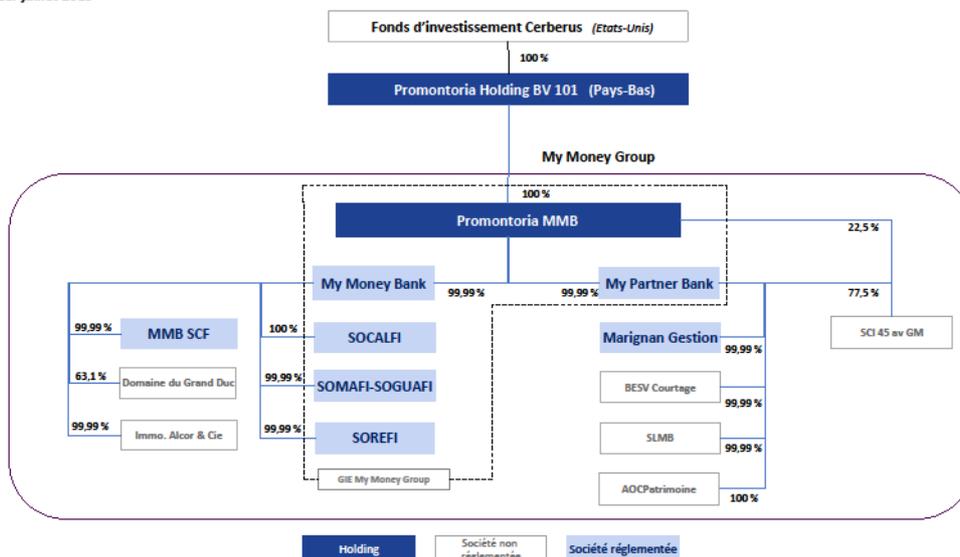
MMB SCF est une société anonyme, au capital de 10.000.000€ dont le siège social se trouve Tour Europlaza- 20, avenue André Prothin, 92063 Paris-la-Défense, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 840 318 950.

La Société est agréée en qualité d'établissement de crédit spécialisé - société de crédit foncier - régie par les articles L. 513-2 et suivants et R. 513-1 et suivants du Code monétaire et financier.

MMB SCF est filiale à 99,9 % de My Money Bank, elle-même filiale à 99,9% de la Compagnie financière holding, Promontoria MMB.

Au 30 juin 2019, le groupe My Money Group s'établit comme suit :

Organigramme juridique simplifié  
1er juillet 2019



Le changement de dénomination sociale de BESV en My Partner Bank est effectif au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

## B. RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion porte sur le premier semestre de son exercice social en cours, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2019.

### 1. Nature de la société et cadre de son activité

Au titre de son agrément de société de crédit foncier, MMB SCF a principalement une activité de crédit : elle n'effectue aucune mise à disposition ou gestion de moyens de paiement et ses activités de réception de fonds remboursables du public sont strictement limitées à l'émission de titres de créances répondant aux critères de l'article R. 312-18 du Code monétaire et financier.

Cependant, en pratique et conformément aux termes de l'article L. 513-2 du Code monétaire et financier, la Société, au regard de son objet exclusif, ne réalise que les activités suivantes, dans la limite de son agrément bancaire :

- consentir ou acquérir des "prêts garantis" au sens de l'article L. 513-3 du Code monétaire et financier, ainsi que des titres et valeurs tels que définis aux articles L. 513-5 et L. 513-7 du Code monétaire et financier ;
- pour le financement de ces prêts, titres et valeurs, émettre des obligations foncières bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 du Code monétaire et financier et recueillir d'autres ressources, dont le contrat ou le document destiné à l'information du public au sens de l'article L. 412-1 du Code monétaire et financier ou tout document équivalent requis pour l'admission sur des marchés réglementés étrangers mentionne ce privilège.

Il est toutefois précisé que MMB SCF utilise principalement la possibilité offerte par l'article L. 513-6 du Code monétaire et financier (dans sa rédaction résultant de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique) d'octroyer des prêts garantis par la remise, la cession ou le nantissement de créances (selon les dispositions des articles L. 211-36 à L. 211-40 ou des articles L. 313-23 à L. 313-35 du Code monétaire et financier), dès lors que ces créances respectent les conditions mentionnées à l'article L. 513-3 du Code monétaire et financier.

La Société exerce son activité dans le strict respect des règles définies aux articles L. 513-2 et suivants du Code monétaire et financier.

Une présentation des principales caractéristiques des éléments d'actif, de passif et de hors bilan de la Société figure ci-après.

#### Caractéristiques des actifs de la Société

Conformément aux articles L. 513-3 et L. 513-6 du Code monétaire et financier, MMB SCF utilise les liquidités empruntées sur les marchés au travers de ses émissions d'obligations foncières pour consentir des prêts à MMB. A chaque émission obligataire, MMB SCF accorde ainsi un prêt à MMB, garanti par la remise en pleine propriété et à titre de garantie (conformément aux dispositions des articles L. 211-36 à L. 211-40 du Code monétaire et financier) de créances résultant de prêts assortis d'une hypothèque de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, mis en place ou acquis par MMB dans le cadre de son activité de regroupement de crédits avec garantie hypothécaire (les "Prêts Remis à Titre de Garantie"). Les caractéristiques de chaque prêt (montant, maturité, devise, indice de taux) réplique, au spread près, les caractéristiques de l'émission correspondante.

#### Caractéristiques du hors bilan de la Société

MMB remet à MMB SCF en pleine propriété et à titre de garantie (conformément aux dispositions des articles L. 211-36 à L. 211-40 du Code monétaire et financier) des créances résultant de prêts assortis d'une hypothèque de premier rang.

Conformément à l'article L. 513-3-III du Code monétaire et financier, les biens faisant l'objet de l'hypothèque de premier rang ou de la sûreté immobilière équivalente sont situés en France métropolitaine.

Afin de tenir compte de l'évolution des besoins de financement de MMB et de sa stratégie de croissance, les prêts remis à titre de garantie peuvent également comprendre :

- des créances de prêts assortis d'une hypothèque de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, mais résultant d'autres activités que celles de regroupement de crédits avec garantie hypothécaire, que ces créances aient été « originées » par MMB ou acquises par cette dernière (notamment à la suite du débouclage d'opérations de titrisation mises en place précédemment par MMB) ;
- des créances de prêts assortis d'une hypothèque de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, pour lesquelles les biens faisant l'objet d'une hypothèque de premier rang ou d'une sûreté immobilière équivalente sont situés en France (y compris dans les DOM et ROM), dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un Etat bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'ACPR conformément à l'article L. 511-44 du Code monétaire et financier ;
- dans des limites et des conditions déterminées par les textes applicables, sous réserve que ces prêts garantis soient exclusivement affectés au financement de biens immobiliers, des créances résultant de prêts assortis d'un cautionnement d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation défini à l'article L. 233-16 du Code de commerce dont relève MMB SCF ;
- plus généralement, toute créance résultant de prêts répondant aux critères de l'article L. 513-3 du Code monétaire et financier.

### Description des créances détenues par la Société

Au 30 juin 2019, le portefeuille de créances remis par MMB à MMB SCF en pleine propriété et à titre de garantie est composé uniquement des créances générées dans le cadre de l'activité de regroupement de crédits avec garantie hypothécaire de MMB. Ces prêts bénéficient d'une hypothèque de premier rang, sont à taux fixe et sont octroyés à des particuliers résidant en France métropolitaine et plus largement, MMB peut remettre à MMB SCF en pleine propriété à titre de garantie les créances répondant aux dispositions citées par l'article L513-3 du code monétaire et financier ainsi qu'aux critères d'éligibilité contractuels suivants :

- le prêt est garanti par une hypothèque de premier rang
- le prêt n'est pas en défaut (au sens IFRS)
- le prêt ne présente aucune échéance impayée au moment de la remise en garantie
- le montant du prêt a été intégralement libéré
- l'emprunteur n'est pas un employé de MMB ou d'une de ses filiales
- l'emprunteur a payé au moins une échéance (en capital et/ou intérêt)

### Caractéristiques du passif de la Société

La Société a recours à l'ensemble des ressources auxquelles une société de crédit foncier est en droit d'accéder, conformément aux dispositions des articles L.513-2 et suivants du Code monétaire et financier.

En particulier, MMB SCF a établi un programme d'émission de dix (10) milliards d'euros.

La société a procédé à une émission inaugurale d'obligations foncières le 31 octobre 2018 pour un montant de cinq cents (500) millions d'euros. La maturité des obligations est portée à sept (7) ans, soit au 31 octobre 2025, avec une possibilité d'extension d'une année supplémentaire (mécanisme de *soft bullet*), soit au 31 octobre 2026.

Au cours du premier semestre 2019, MMB SCF a réalisé trois émissions aux caractéristiques suivantes :

- Série 2 du programme EMTN : placement privé du 1<sup>er</sup> mars 2019 pour un montant nominal de 50 millions d'euros, maturité 1<sup>er</sup> mars 2039, servant un coupon de 1.50%
- Série 3 du programme EMTN : placement privé du 28 mars 2019 pour un montant nominal de 25 millions d'euros, maturité 28 mars 2034, servant un coupon de 1.125%
- Série 4 du programme EMTN : placement privé du 15 avril 2019 pour un montant nominal de 25 millions d'euros, maturité 15 avril 2031, servant un coupon de 0.875%

A ce jour, les obligations foncières émises par MMB SCF sont notées AAA par Standard & Poor's (« S&P »).

## 2. Faits marquants

En dehors des émissions obligataires qui seront présentées ci-après au titre des activités sociales au cours du premier semestre 2019, aucun événement marquant n'est à mentionner à l'exception de :

### Mise à jour du Prospectus de Base

Le Prospectus de Base du programme Euro Medium Term Notes pour l'émission d'Obligations Foncières a fait l'objet d'une mise à jour annuelle approuvée par l'AMF en date du 24 avril 2019.

### Intégration fiscale/régime de groupe

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, MMB SCF fait partie du périmètre d'intégration fiscale mis en place au niveau de sa société mère consolidante, Promontoria MMB, au titre du régime de groupe prévu à l'article 223 A du Code général des impôts.

## 3. Activités en cours du premier semestre 2019

Conformément aux dispositions de l'article L.513-23 du Code monétaire et financier, le Contrôleur spécifique a attesté du respect par MMB SCF de la règle posée par l'article L.513-12 du Code monétaire et financier aux termes de laquelle le montant des éléments d'actif de la Société demeure, après prise en compte du programme d'émission trimestriel, supérieur au passif privilégié.

Pour rappel, l'émission inaugurale d'Obligations Foncières (émission publique) de MMB SCF d'octobre 2018 a porté sur un montant total de cinq cents (500) millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

- Nominal : 500.000.000 euros
- Dénomination : 1.000 euros
- Prix d'émission : 99.303%
- Date de paiement : 31 octobre 2018
- Date d'échéance : 31 octobre 2025
- Date d'échéance étendue (soft bullet) : 31 octobre 2026
- Coupon : 0,750% annuel
- Date de paiement des coupons : 31 octobre de chaque année
- Taux d'intérêt : Fixe
- Code ISIN : FR0013368263
- Loi applicable : française
- Cotation : Euronext
- Syndicats :
  - . « Joint lead managers » : ABN AMRO / BNPP / CACIB / NORDLB / SGCIB
  - . « Co-lead managers » : Banco Santander / DZ BANK

**Au cours du premier semestre 2019**, MMB SCF a réalisé trois émissions aux caractéristiques suivantes :

- Série 2 du programme EMTN : placement privé du 1<sup>er</sup> mars 2019 pour un montant nominal de 50 millions d'euros, maturité 1<sup>er</sup> mars 2039, servant un coupon de 1.50%
- Série 3 du programme EMTN : placement privé du 28 mars 2019 pour un montant nominal de 25 millions d'euros, maturité 28 mars 2034, servant un coupon de 1.125%
- Série 4 du programme EMTN : placement privé du 15 avril 2019 pour un montant nominal de 25 millions d'euros, maturité 15 avril 2031, servant un coupon de 0.875%

L'encours de la dette obligataire au 30 juin 2019 s'élève à six cents (600) millions d'euros et est exclusivement libellée en Euros.

## • Caractéristiques du portefeuille d'actifs

Au 30 juin 2019, l'encours des créances apportées en garantie à MMB SCF s'élève à 746.7 millions d'euros.

Le portefeuille de créances au 30 juin 2019 présente les caractéristiques suivantes :

- Le nombre de créances s'élève à 6 044
- L'encours moyen des créances s'établit à 123.331 euros
- La durée de vie moyenne restante des créances est de 213,8 mois
- La LTV actuelle moyenne des créances est de 56,03%
- L'ancienneté moyenne des créances est de 19,2 mois
- Toutes les créances sont à taux fixe
- Tous les biens hypothéqués sont localisés en France métropolitaine et sont en grande majorité (96%) des résidences principales

## • Évolution de la dette

### Évolution de la dette bénéficiant du privilège

MMB SCF a effectué 3 émissions au premier semestre 2019.

Au 30 juin 2019, le montant du nominal de la dette obligataire s'élève à six cents (600) millions d'euros avec une maturité contractuelle maximale de vingt (20) ans (soit au 1er mars 2039). Cette maturité peut être prolongée d'un an sous des conditions non discrétionnaires liées notamment au défaut de MMB (soit 1er mars 2040 par activation du mécanisme de *soft bullet*).

La première échéance, due au titre du paiement des coupons, interviendra le 31 octobre 2019.

### Évolution de la dette ne bénéficiant pas du privilège

Les fonds propres de MMB SCF ont été constitués par une émission de capital souscrite par MMB par apport en numéraire à hauteur de dix (10) millions d'euros à la création de la société.

Le capital de la société a été complété par un prêt subordonné accordé par MMB à hauteur de 10 millions d'euros et mis à disposition le 18 septembre 2018 (date de règlement). Il est remboursable in fine le 18 septembre 2028. Le prêt subordonné est destiné à permettre à MMB SCF de renforcer ses fonds propres complémentaires au sens du Règlement CRBF Fonds Propres.

Le taux d'intérêt applicable au prêt subordonné pour chaque période d'intérêts est égal à 2,2283% l'an. Les intérêts sont payables annuellement à terme échu à chaque date anniversaire de la date de règlement et pour la première fois le 18 septembre 2019.

## 4. Résultat de la période – Analyse du résultat

Les comptes au 30 juin 2019 font apparaître :

- un résultat brut d'exploitation bénéficiaire de 125 milliers d'euros
- un résultat net social également bénéficiaire de 97 milliers d'euros

Les principaux éléments constituant le résultat sont les suivants :

- un produit net bancaire de 1 379 milliers d'euros
- des charges générales d'exploitation de 1 254 milliers d'euros qui se composent principalement à hauteur de 960 milliers d'euros hors taxes de la refacturation de MMB des frais de gestion, de structuration et de conseil relatifs au programme de MMB SCF, au titre du contrat de gestion et du contrat de prestations de services conclus entre les deux sociétés.

Les capitaux propres de la société au 30 juin 2019 s'élèvent à 10.07 millions d'euros, composés de 10 millions d'euros de capital social, d'un report à nouveau négatif de 26 milliers d'euros et d'un résultat net positif de la période à hauteur de 97 milliers d'euros.

Le bilan total de MMB SCF au 30 juin 2019 s'élève à 634 674 milliers d'euros.

## Récapitulatif des délégations consenties en matière d'augmentation de capital

Aucune délégation de pouvoirs en matière d'augmentation de capital n'a été consentie à la direction générale de la Société.

## 5. Gestion des risques

### • **Risque de crédit**

MMB SCF est exposée au risque de crédit de MMB au titre des avances sur le prêt sécurisé.

Par transparence, elle est également exposée au risque de crédit du portefeuille de couverture composé des créances issues de l'activité de regroupement de crédit avec garantie hypothécaire de MMB.

MMB SCF a conclu une convention d'externalisation et de fourniture de services avec MMB. Son dispositif de mesure et de gestion de surveillance du risque de crédit s'appuie donc sur le dispositif en vigueur au sein de Promontoria MMB.

### **Dispositif de gestion de risque de crédit de MMB**

#### *Principes généraux d'octroi et de sélection des opérations de crédit*

Les règles d'octroi et d'engagement de MMB sont construites dans le respect des articles 111 et 112 de l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'ACPR.

Le processus d'instruction et de décision repose sur : des conditions d'éligibilité, une connaissance parfaite du Client (KYC) et de son besoin, une analyse précise de sa solvabilité et une évaluation des biens pris en garantie.

Les décisions d'acceptation de crédit sont prises dans le cadre de délégations accordées par la Direction des Risques. Elles sont octroyées intuitu personae et font l'objet d'une revalidation annuelle. Les délégations correspondent à un montant maximum ou à une autorisation spécifique encadrant les exceptions ou dérogations aux normes d'intervention édictées par la Direction des Risques. Lorsqu'un dossier dépasse le seuil de délégation des services d'acceptation, il est remonté au niveau du Comité des Engagements, qui réunit le Directeur des Risques et le Directeur Général, pour statuer sur son acceptation, et en ultime ressort au Conseil d'administration du groupe.

Le risque de crédit est géré et suivi par la Direction des Risques au moyen de trois leviers principaux :

- des limites d'engagement ;
- une analyse de la rentabilité des opérations de crédit ;
- un suivi régulier de la performance de recouvrement.

#### *Limites d'engagement*

Promontoria MMB dispose de limites restreintes, octroyées par le Conseil d'administration, en fonction de la nature des opérations et des garanties attachées. Ces limites sont revues annuellement.

Chaque lancement de nouveau produit ou de nouvelle activité est soumis à l'accord du Conseil d'administration de Promontoria MMB et de l'entité concernée.

#### *Analyse de la rentabilité des opérations de crédit*

Deux indicateurs sont plus particulièrement suivis :

- La marge brute, calculée en pourcentage, qui est la différence entre le taux nominal du dossier et le taux de refinancement ;
- La marge ajustée du risque, intégrant le coût du refinancement et le coût du risque. Elle correspond à la marge brute ajustée des frais perçus (frais de dossier, frais de gestion, frais de retard et de recouvrement), des revenus d'assurance complémentaire, des commissions payées aux apporteurs d'affaires et du coût du risque et coût de refinancement.

Une revue mensuelle de la rentabilité des activités a lieu entre le service Pricing et la Direction commerciale. Un suivi mensuel est également réalisé par la Direction du groupe, sur la base d'une analyse de rentabilité des opérations de crédit réalisée par le service Pricing. Cette analyse intègre le produit net bancaire, les coûts d'acquisition, le coût du risque et les frais généraux.

### *Suivi de la performance de recouvrement*

Le processus de recouvrement s'appuie sur l'utilisation d'un logiciel interne permettant une meilleure prise en charge et un meilleur suivi des dossiers en impayé (avec gestion des relances, des rappels, et de suivi des promesses de règlements).

Deux équipes interviennent à des stades différents du traitement des impayés selon le type de crédit : une équipe de recouvrement précontentieux assure une gestion individualisée des clients jusqu'au 3<sup>ème</sup> impayé et une équipe de recouvrement contentieux gère les dossiers au-delà.

Un suivi hebdomadaire de la performance du service recouvrement est effectué par la Direction des Risques sur la base d'une prévision par structure (amiable, précontentieux, contentieux...) et par niveau d'impayés. Des reporting mensuels sont par ailleurs présentés à l'ensemble du Comité de Direction lors de la revue mensuelle de l'activité de la Banque.

### *Techniques de réduction du risque de crédit*

L'atténuation du risque de crédit est une technique permettant de réduire le risque de crédit encouru par la banque en cas de défaillance d'une contrepartie qui peut être partielle ou totale.

Le groupe s'appuie sur des techniques traditionnelles éprouvées de réduction des risques et adaptées à ses activités.

Dans le cadre de son activité de refinancement de crédit avec garantie hypothécaire, le groupe recourt à une prise d'hypothèque de 1<sup>er</sup> rang. Des contrôles permanents de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> niveau sont effectués pour s'assurer du respect du formalisme et de la validité de la prise d'hypothèque, ainsi que de son renouvellement.

Par ailleurs, MMB SCF applique des critères d'éligibilité légaux conformément à l'article L.513-4 du Code monétaire et financier et des critères contractuels pour la sélection des actifs transférés en pleine propriété à titre de garantie :

- La créance est sécurisée par une hypothèque de 1<sup>er</sup> rang économique ;
- Aucun impayé en cours à la date de transfert de la créance dans la SCF ;
- La créance n'est pas en défaut IFRS ;
- Le prêt a été intégralement débloqué ;
- L'emprunteur ne doit pas être un employé du groupe ;
- Au moins une échéance réglée.

Les critères d'éligibilité sont vérifiés mensuellement par MMB SCF. Les créances qui ne respectent plus les critères d'éligibilité ne sont plus financés et sont ensuite sortis du portefeuille de couverture.

Le Contrôleur Spécifique ainsi que l'agence de notation contrôlent également l'éligibilité des créances transférées.

MMB SCF couvre son risque de crédit par un surdimensionnement en actifs apportés à titre de garantie par rapport au montant du passif privilégié. À tout moment, MMB SCF respecte les limites imposées par le régulateur et par l'agence de notation S&P :

- **Ratio de surdimensionnement légal** : conformément aux articles L.513-12 et R.513-8 du Code monétaire et financier, MMB SCF est tenue de respecter à tout moment un ratio de couverture des ressources privilégiées par les éléments d'actifs, y compris les valeurs de remplacement, au moins égal à 105%. Ce ratio de couverture légal est calculé mensuellement par MMB SCF et est contrôlé trimestriellement par le contrôleur spécifique avant transmission à l'ACPR.

En application des dispositions de l'article R.513-1 du Code monétaire et financier, les créances issues de l'activité de regroupement de crédit de MMB sont éligibles au refinancement par des ressources privilégiées dans la limite d'une quotité fixée au plus petit des montants ci-dessous :

- Le montant du capital restant dû (« CRD ») ;
- Le produit de la valeur du bien apporté en garantie et d'une quotité qui s'établit à 60% pour les prêts assortis d'une hypothèque de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente.

Au 30 juin 2019, le ratio de surdimensionnement légal s'élève à 120,69%.

- **Ratio de Surdimensionnement requis par S&P** : MMB SCF s'assure du respect du taux minimum de surdimensionnement requis par l'agence de notation pour maintenir la notation AAA des obligations foncières émises. Standard & Poor's actualise son taux de surdimensionnement minimum tous les trimestres après évaluation de la qualité de crédit des créances constituant le portefeuille de couverture.

Ce ratio est calculé mensuellement par MMB SCF qui s'assure du respect du minimum requis. Il est ensuite revu lors du comité ALM de MMB SCF. Il est également contrôlé trimestriellement par Standard & Poor's.

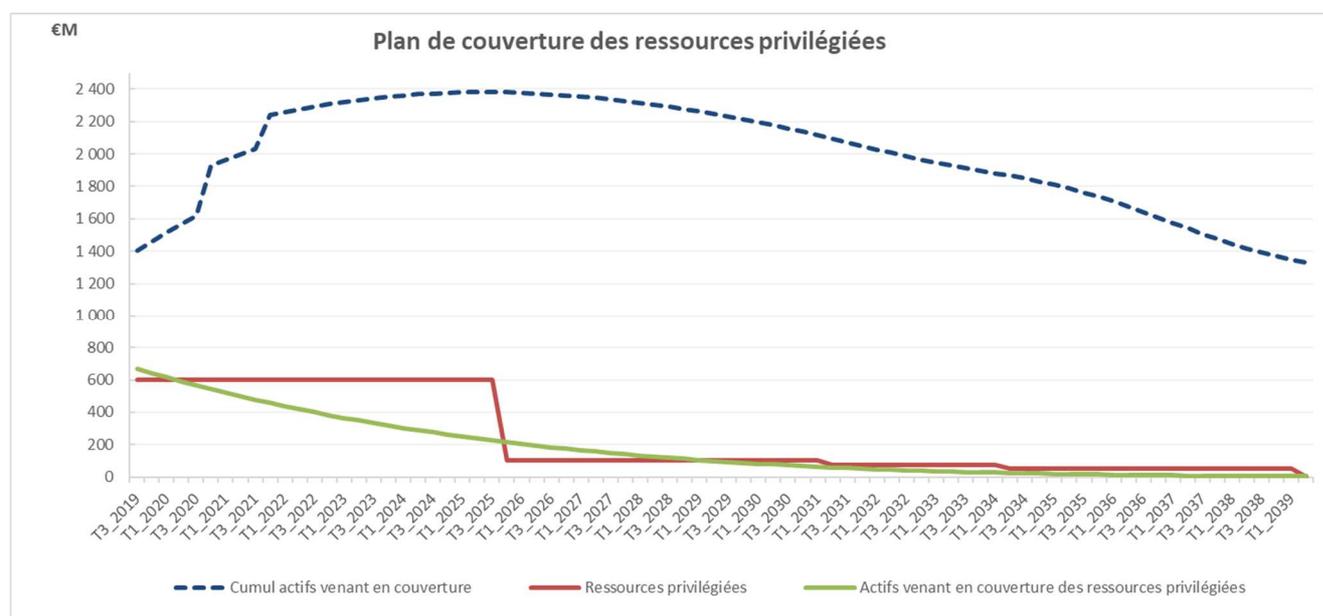
- Au 30 juin 2019, le minimum requis par S&P s'élève à 122.64% et le surdimensionnement effectif s'élève à 127,51%.
- **Ratio de couverture Contractuel** : MMB SCF, au titre de sa documentation contractuelle, s'engage à respecter un ratio de couverture contractuel (« Contractual Cover Ratio ») au moins égal à 1. Ce ratio est déterminé en prenant l'exigence la plus élevée entre le ratio de couverture légal et le ratio de couverture de Standard & Poor's ainsi que la partie du risque de commingling couverte par du surdimensionnement.

Au 30 juin 2019, le ratio de couverture contractuel était de 1,0620.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions réglementaires relatives au plan de couverture, MMB SCF doit s'assurer en permanence que les actifs éligibles disponibles au bilan de MMB et la nouvelle production attendue (évaluée sur la base d'hypothèses conservatrices) permettent de couvrir l'ensemble des obligations émises dans la durée.

Au 30 juin 2019, aucune impasse de couverture n'est observée sur la durée de vie des Obligations Foncières sur la base d'un taux moyen de remboursement anticipé de 9,05 % correspondant au taux utilisé dans la gestion de l'Actif-Passif de MMB.

Le graphique en page suivante présente l'écoulement des actifs et des passifs privilégiés de MMB SCF.



L'hypothèse de remboursement par anticipation (« RPA ») utilisée dans cette estimation est de 9,05% (taux utilisé dans la gestion Actif-Passif). Les valeurs de remplacement ne sont pas prises en compte dans l'actif.

Le cumul des actifs en couverture prend en compte les hypothèses de nouvelle production du plan prévisionnel de MMB, les encours disponibles au bilan ainsi que les actifs transférables susceptibles d'être mobilisés.

## • Risque de taux

En application de l'article 12 du règlement 99-10 du CRBF, la structure de taux entre les actifs et les passifs de la SCF ne doit pas faire encourir de risques excessifs aux créanciers privilégiés afin de permettre le remboursement des obligations foncières émises.

A cet effet, la protection contre le risque de taux de MMB SCF repose sur un adossement naturel entre les obligations foncières et le prêt sécurisé octroyé à MMB. La stratégie de gestion prévoit d'accorder à MMB un prêt sécurisé à chaque émission d'obligation foncières, pour un montant, une maturité et un type de taux identiques. Les deux opérations ne différeront que par le niveau de la marge d'intérêt (*spread*), permettant à MMB SCF de dégager une marge nette d'intérêt. La position de taux de MMB SCF se limite ainsi aux seuls décalages entre son apport en fonds propres (capital et dette subordonnée) et les liquidités correspondantes (comptes courants et titres de placements).

Le dispositif de mesure consiste en l'élaboration d'un gap de taux fixe statique et un calcul de la sensibilité de la valeur économique des fonds propres à un choc de +/- 200bp. L'exposition au risque de taux est calculée et présentée mensuellement dans un comité ALM propre à MMB SCF.

Cette mesure est complétée par l'analyse d'un scénario « par transparence » où est simulé un défaut de MMB, MMB SCF réalisant sa garantie et transférant sur son bilan les prêts apportés en garantie.

Au 30 juin 2019, la sensibilité de la valeur économique des fonds propres à une variation des taux parallèle de +200bp était égale à +0.8m€, et +11.2M€ en vision par transparence.

Afin de s'assurer que MMB SCF bénéficie en toutes circonstances, y compris en cas de défaillance de MMB, d'une protection suffisante contre les risques de taux de change ou d'intérêts, plusieurs mécanismes seront mis en place :

- à titre principal, un mécanisme dit de "*hedging* naturel" du risque de taux d'intérêts, selon lequel les Prêts Remis à Titre de Garantie dans les conditions de la Convention Cadre de Garantie, seront sélectionnés de telle sorte que les intérêts attendus au titre des Prêts Remis à Titre de Garantie permettent de couvrir, et à bonne date, dans des hypothèses raisonnablement dégradées, les intérêts dus au titre des Obligations Foncières ;
- si nécessaire, des contrats de conditions d'échanges de taux d'intérêts (« *swaps* ») seront conclus avec une entité bénéficiant d'une notation suffisante (contrepartie éligible selon les critères de la ou des agences de notation).

## • Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que MMB SCF ne puisse pas rembourser ses dettes privilégiées arrivant à maturité.

MMB SCF dispose d'un bilan où les actifs (en dehors des liquidités) sont parfaitement adossés aux passifs privilégiés en termes de montant, de maturité et de taux, ne générant donc pas de risque structurel de liquidité. Ainsi, le prêt sécurisé accordé à MMB a les mêmes caractéristiques que l'émission inaugurale d'obligations foncières. La capacité de remboursement de MMB SCF dépend donc directement de la capacité de MMB à rembourser à bonne date ce prêt sécurisé.

Plus généralement, les caractéristiques des futurs prêts sécurisés consentis à MMB seront alignées sur celles des émissions d'obligations foncières par MMB SCF. Par ailleurs, en cas de défaut de MMB, les prêts éligibles composant le portefeuille de couverture de MMB SCF, initialement transférés en pleine propriété à titre de garantie, sont immédiatement transférés vers le bilan de MMB SCF. Dans cette hypothèse, MMB SCF doit être capable de faire face à ses obligations au titre des obligations foncières.

MMB SCF encadre son risque de liquidité au travers des indicateurs suivants :

- Ratio LCR « Liquidity Coverage Ratio », déclaré mensuellement à l'ACPR ;
- La couverture des besoins de trésorerie à 180 jours, déclaré trimestriellement à l'ACPR
- L'écart de durée de vie moyenne entre les actifs transférés à MMB SCF en pleine propriété à titre de garantie et les passifs privilégiés, déclarés trimestriellement à l'ACPR.

En tant qu'établissement de crédit, MMB SCF doit respecter le ratio de liquidité LCR conformément aux dispositions de la Directive 2013/36/UE (CRDIV) et le règlement (UE) n°575/2013 (CRR) applicable aux Etablissements de Crédit. Ce ratio est déclaré mensuellement à l'ACPR.

Pour respecter ce ratio, les établissements de crédit doivent détenir un stock d'actifs sans risque et hautement liquide sur les marchés (« titres HQLA ») pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours.

Une exigence minimale de ce ratio est fixée réglementairement à 100%.

Au 30 juin 2019, MMB SCF n'ayant pas de flux sortants prévus sur les 30 jours, le ratio LCR déclaré est de 999.999%.

Au-delà, comme pour les risques de taux d'intérêt, le département Trésorerie de MMB effectue une analyse des risques de liquidité de MMB SCF au travers d'une approche « par transparence » en évaluant la capacité de MMB SCF, dans l'hypothèse d'un défaut de MMB, à honorer le paiement des intérêts au titre des obligations foncières et leur remboursement à maturité à partir des flux de trésorerie (principal et intérêts) reçus sur les prêts éligibles transférés à MMB SCF. Cette analyse s'effectue mensuellement et transmis trimestriellement à l'ACPR notamment sur la base :

- D'un suivi des besoins de liquidité sur 180 jours en projetant les flux de trésorerie (principal et intérêts) à recevoir au titre des prêts du portefeuille de couverture et les flux (principal et intérêt) à payer au titre des Obligations Foncières, permettant d'identifier en amont les éventuels « gaps » de liquidité ;
- D'un suivi trimestriel de l'exigence réglementaire liée à la couverture des besoins de liquidité à 180 jours (conformément aux articles L. 513-8 et R. 513-7 du Code monétaire et financier).

Conformément aux dispositions de l'Annexe 2 de l'instruction n° 2014-I-17, les calculs s'appuient sur le taux de remboursements anticipés déclaré dans le rapport sur la qualité des actifs mentionné au deuxième alinéa de l'article 13 du règlement CRBF n° 99-10 arrêté au 31 décembre 2017. Il s'agit du taux annualisé de remboursements anticipés observés sur le dernier trimestre. Celui-ci s'établit à 7,61% au 30 juin 2019.

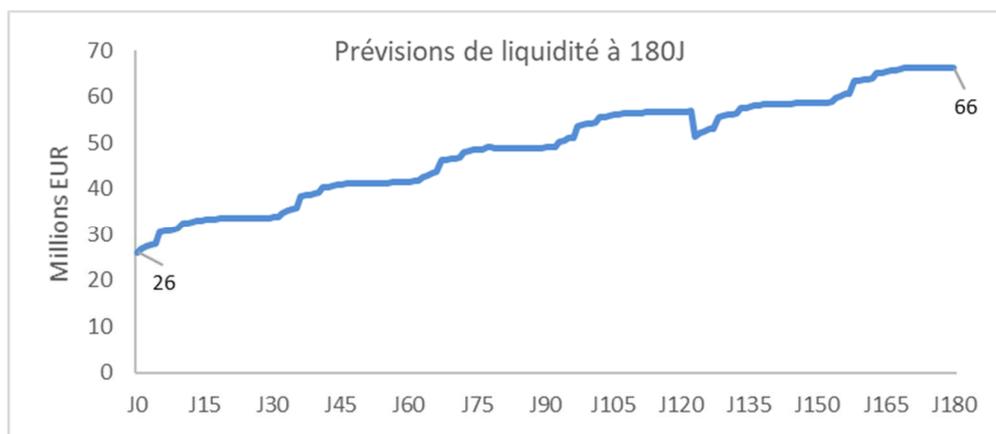
Le programme d'émission de MMB SCF prévoit des émissions d'obligations foncières avec une maturité dite « *soft bullet* », ce qui signifie que la maturité d'une obligation foncière peut être étendue de 12 mois (au maximum) sous certaines conditions.

Du fait de cette option d'extension qui assure de fait une couverture des besoins de liquidité sur 12 mois, MMB SCF couvre mécaniquement en permanence ses besoins de liquidité à 180 jours. La couverture de ces besoins est vérifiée trimestriellement par le contrôleur spécifique.

Dans l'hypothèse d'un besoin de liquidité, celui-ci sera couvert par un gage-espèce consenti par MMB à MMB SCF pour un montant égal au besoin de liquidité constaté sur une période de 180 jours à partir du moment où l'impasse de liquidité est constatée. Le montant correspondant au besoin de liquidité est alors transféré sur un compte bancaire dédié (« *cash collateral account* »).

Au 30 juin 2019, et sur une période de 180 jours à partir de cette date-ci, le solde de trésorerie minimal est positif et s'élève à 26 millions d'euros et correspond au solde du 1<sup>er</sup> jour de la période.

Le graphique ci-dessous présente les projections de trésorerie à 180 jours de MMB SCF selon une approche par transparence :

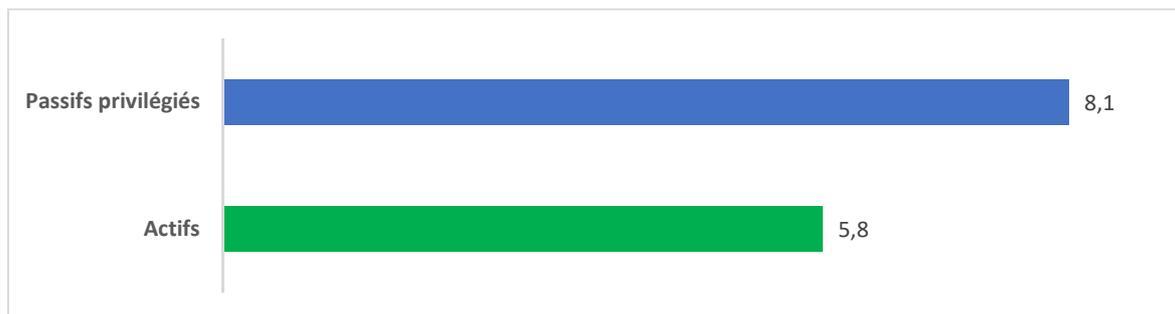


Enfin, en application de l'article 12 du Règlement CRBF n° 99-10, la durée de vie moyenne des actifs éligibles au ratio réglementaire de couverture de la SCF ne doit pas dépasser de plus de 18 mois la durée de vie moyenne des passifs privilégiés.

Le plan d'émission de MMB SCF est défini pour assurer à tout moment le respect de ce ratio. Cet indicateur est suivi mensuellement par le comité ALM de MMB SCF et fera l'objet de contrôles réguliers du Contrôleur spécifique.

Au 30 juin 2019, les actifs transférés à MMB SCF ont une durée de vie moyenne d'environ 6 ans et les passifs privilégiés ont une durée moyenne d'environ 8 ans. Les passifs privilégiés sont ainsi plus longs de 28 mois que les actifs constituant le portefeuille de couverture.

Le graphique ci-dessous présente l'écart de durée de vie moyenne des actifs et passifs privilégiés au 30 juin 2019 :



- **Risque de « commingling »**

Le risque de « commingling » correspond au risque de mélange des sommes recouvrées pour le compte de MMB SCF avec les sommes recouvrées au titre des actifs de MMB en cas de défaut de cette dernière (fongibilité des liquidités).

Pour prévenir ce risque, le programme de *covered bonds* de MMB SCF prévoit deux mécanismes :

- Mise en place d'une « *Collection Loss Reserve* », il s'agit d'une réserve financée par un gage espèce consenti par MMB et versé sur un compte bancaire dédié de la SCF – le « *Collection Loss Reserve Account* ». Le montant est défini contractuellement, il correspond au maximum entre i) le montant équivalent à un mois d'encaissement attendu au titre des créances transférées en pleine propriété à titre de garantie et ii) le montant équivalent à deux mois d'intérêts payés au titre des coupons des obligations foncières. Un montant de réserve de six millions et cinq cent mille euros a été transféré sur le compte dédié (« *Collection Loss Reserve Account* ») ;
- Mise en place d'une « *Additional Loss Reserve* », il s'agit d'une réserve additionnelle apportée par MMB dont le montant a été défini par Standard & Poor's et correspond à deux mois et demi d'encaissement attendu au titre des créances transférées à MMB SCF en pleine propriété à titre de garantie. Cette réserve additionnelle peut être couverte selon deux mécanismes :
  - Un gage espèce déposé sur le « *Collection Loss account* »
  - Un surdimensionnement additionnel en actifs apportés à titre de garantie par rapport aux montant d'Obligations Foncières émises

MMB SCF a opté pour ce dernier mécanisme pour couvrir ce besoin de réserve additionnelle.

- **Risque de change**

Les obligations foncières émises par MMB SCF, le prêt accordé par MMB SCF à MMB et l'ensemble des actifs apportés en garantis sont libellés en euros. MMB SCF et les porteurs d'obligations foncières ne sont donc pas exposés au risque de change au 30 juin 2019.

Au 30 juin 2019, il n'est pas prévu d'effectuer d'émissions en devise même si cela est autorisé dans le cadre du programme d'émission de MMB SCF.

- **Risque de contrepartie**

MMB SCF est exposé à des risques de contreparties au titre des comptes bancaires qu'elle détient auprès d'établissements bancaires. A ce titre, s'agissant des contreparties intervenant dans le cadre du Programme et

prises en compte pour la notation des obligations foncières, leur notation doit être compatible avec les niveaux de notation prévus dans le Programme.

L'ensemble des comptes bancaires de MMB SCF a été ouvert auprès de BNP Paribas qui dispose du rating requis (notation long-terme de A par Standard & Poor's).

Par ailleurs, afin de se conformer au ratio LCR, MMB SCF a investi 100.000€ en obligations d'Etat Français (OAT), de maturité 25 mars 2024. Par conséquent, MMB SCF est également exposée à un risque de contrepartie envers l'État Français (noté AA par standard & Poor's).

L'EL (*Expected Loss*) est calculée tous les trimestres afin de mesurer la probabilité de défaut et la perte potentielle y afférent.

- **Risque opérationnel**

Le risque opérationnel relatif à la gestion des activités de MMB SCF est intégré dans le dispositif de mesure de gestion du risque opérationnel de My Money Bank. En effet, la société n'étant pas dotée de moyens humains propres, elle s'appuie, dans le cadre de la convention d'externalisation et de fourniture de services et de la convention de gestion et de recouvrement prévue à l'article L. 513-15 du Code monétaire et financier, sur le personnel de son actionnaire de référence MMB, pour l'exécution des obligations réglementaires qui résultent pour elle de sa qualité d'établissement de crédit soumis aux dispositions législatives et réglementaires régissant les sociétés de crédit foncier.

MMB SCF n'est pas dotée non plus de moyens techniques, comptables ou informatiques propres et l'ensemble de ses obligations contractuelles, législatives ou réglementaires sont remplies en son nom et pour son compte par MMB conformément à la convention d'externalisation et de fourniture de services conclue entre les deux sociétés.

#### *Dispositif de mesure de risque opérationnel de MMB*

My Money Bank et ses filiales mettent en œuvre un dispositif de recensement des incidents opérationnels qui permet une analyse, une qualification et une évaluation systématique des événements caractéristiques d'un risque opérationnel.

La fonction, abritée au sein de l'équipe ERM<sup>1</sup> de MMB, assure un suivi régulier des événements de risque opérationnel selon qu'ils relèvent d'un coût d'opportunité, d'un manque à gagner, ou d'une perte opérationnelle effective. Ces dernières sont classifiées suivant les catégories bâloises (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail, produits / clients et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, interruption de l'activité et des systèmes, exécution / livraison et gestion des processus) et sont transmises dans le cadre du reporting réglementaire COREP.

Le suivi des risques opérationnels s'articule avec les processus d'actualisation de la cartographie des risques et des contrôles de chaque entité (RCSA) permettant de définir un plan de contrôle permanent approprié. Le plan de contrôle évolue continuellement tenant compte des résultats du risque opérationnel.

Par ailleurs, Promontoria MMB en tant que société consolidante, adopte pour l'ensemble des entités réglementées du groupe, l'approche standard pour le calcul de l'allocation de capital au titre des exigences de Fonds Propres (FP - Pilier 1) relatives au Risque Opérationnel.

## **6. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Dans l'exercice de son activité, MMB SCF, qui ne dispose pas de moyens propres, a délégué les fonctions de contrôle permanent, périodique et de conformité à My Money Bank, sa société mère.

En conséquence, elle fait partie intégrante du périmètre de couverture des corps de contrôle de My Money Group et suit les dispositions internes en matière de contrôle, notamment par la mise en place d'un dispositif de surveillance permanente de ses opérations et du traitement de l'information comptable et financière.

---

<sup>1</sup> Entreprise Risk Management

## 7. Perspectives et événements majeurs intervenus après la clôture semestrielle au 30 juin 2019

MMB SCF a supplémenté le 07 août 2019 son Prospectus de Base en date du 24 avril 2019 afin (i) d'incorporer par référence les comptes annuels audités et consolidés arrêtés le 31 décembre 2018 de Promontoria MMB SAS et (ii) de modifier la selling restriction française à la suite de l'entrée en application du règlement Prospectus. Par ailleurs, en fonction des besoins de refinancement et des conditions de marché, MMB SCF pourrait envisager de lancer des émissions de tailles différentes d'ici la fin de l'année 2019.

## 8. Informations sur les délais de paiement

MMB SCF ne se trouve pas concernée par la présentation, conformément à l'article L. 441 et suivants du Code de commerce, du solde des dettes de la Société à l'égard de ses fournisseurs à la clôture des exercices sociaux, cet élément étant sans objet.

## 9. Organes de direction et de contrôle

### Composition

#### *Direction générale*

- M. Fady WAKIL, Directeur général, (depuis le 10 décembre 2018)
- M. Bertrand ROBEQUAIN, Directeur général délégué, (depuis le 10 décembre 2018)

#### *Conseil d'administration*

Le conseil d'administration est composé de :

- M. Eric SHEHADEH, Président
- M. Gilles de LAUNAY
- M. Mathieu BECKER

### Mandats des mandataires sociaux

En application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, figurent ci-après les mandats et fonctions exercés, au cours du premier semestre 2019, par chaque mandataire social de MMB SCF en fonction pendant ledit exercice.

#### *Direction générale*

- **M. Fady WAKIL**  
Directeur général de MMB SCF  
Trésorier de My Money Bank
- **M. Bertrand ROBEQUAIN**  
Directeur général délégué de MMB SCF  
Responsable Marchés de capitaux de My Money Bank

#### *Conseil d'administration*

- **M. Éric SHEHADEH**  
Président du Conseil d'administration de MMB SCF  
Président de Promontoria MMB  
Directeur général de My Money Bank  
Président de SOCALFI  
Président du conseil d'administration du GIE My Money Group  
Membre du conseil d'administration de My Partner Bank (anciennement BESV)
- **M. Gilles de LAUNAY**  
Membre du Conseil d'administration de MMB SCF  
Directeur général délégué de My Money Bank  
Directeur général délégué de Société Réunionnaise du Financement - SOREFI  
Membre du conseil d'administration du GIE My Money Group

- **M. Mathieu BECKER**  
Membre du Conseil d'administration de MMB SCF  
Directeur juridique de My Money Bank

## **10. Activités en matière de recherche et développement**

La Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement au cours du premier semestre 2019.

## **11. Renseignements relatifs à la répartition du capital et l'autocontrôle**

Le capital social de MMB SCF s'élève à 10 000 000 euros, composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros, réparties de la façon suivante :

- My Money Bank : 999 999 actions (soit 99,99 %)
- Promontoria MMB : 1 action (soit 0,01 %)

## **12. Rémunération des organes de direction**

MMB SCF ne verse aucune rémunération, ni avantage en nature aux mandataires sociaux, qui sont tous des salariés du groupe et qui exercent leur mandat sans rémunération spécifique.

## **13. Informations diverses**

Conformément aux dispositions de l'article L.511-45 du Code monétaire et financier, la Société n'a pas d'activité dans les Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts et ne dispose d'aucune implantation en dehors du territoire français.

Le Conseil d'administration

## C. COMPTES SOCIAUX SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2019

### 1. Bilan

(en milliers d'Euros)			
A C T I F	Notes	Au 30.06.19	Au 31.12.18
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	03-04-06	630 863	524 790
A vue		26 019	23 688
A terme		604 844	501 102
<b>Immobilisations financières</b>	03-04-05	99	99
Obligations et autres titres à revenu fixe		99	99
<b>Autres actifs</b>	07	-	-
Comptes de régularisation	08	3 712	3 547
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		634 674	528 436

(en milliers d'Euros)			
P A S S I F	Notes	Au 30.06.19	Au 31.12.18
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	03-04	-	-
A vue		-	-
A terme		-	-
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	03-04	-	-
A vue		-	-
A terme		-	-
<b>Dettes représentées par un titre</b>	03-04-06	602 865	500 637
Titres du marché interbancaire et titres de TCN		602 865	500 637
Emprunts obligataires		-	-
<b>Autres passifs</b>	07	7 912	4 357
Comptes de régularisation	08	3 649	3 403
Dettes subordonnées	03-04-06	10 177	10 065
<b>Capitaux Propres hors FRBG</b>		10 071	9 974
<b>Capital souscrit</b>	09-10	10 000	10 000
Report à nouveau	09-10	(26)	-
Résultat de l'exercice	09-10	97	(26)
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		634 674	528 436

### 2. Compte de résultat

(en milliers d'Euros)			
	Notes	Au 30.06.19	Au 31.12.18
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	11	3 991	1 184
<b>Intérêts et charges assimilés</b>	11	(2 589)	(784)
<b>Commissions (produits)</b>	12	-	-
<b>Commissions (charges)</b>	12	(21)	(4)
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	13	-	-
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	13	(2)	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		1 379	396
<b>Charges générales d'exploitation</b>	14	(1 254)	(422)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		125	(26)
<b>Coût du risque</b>		-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		125	(26)
<b>Gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>		-	-
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		125	(26)
<b>Impôt sur les bénéfices</b>		(28)	-
<b>RESULTAT NET</b>		97	(26)

### 3. Hors-bilan

(en milliers d'Euros)

	Notes	Au 30.06.19	Au 31.12.18
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
<b>Engagements de financement</b>		-	-
Engagements en faveur d'établissements de crédit		-	-
Engagements en faveur de la clientèle		-	-
<b>Engagements de garantie</b>		-	-
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		-	-
Engagements d'ordre de la clientèle		-	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>746 675</b>	<b>619 292</b>
<b>Engagements de financement</b>		-	-
Engagements reçus d'établissements de crédit		-	-
Engagements reçus de la clientèle		-	-
<b>Engagements de garantie</b>		<b>746 675</b>	<b>619 292</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	02	746 675	619 292
Engagements reçus de la clientèle		-	-

(1) Garanties reçues de MMB S.A

### 4. Variation des capitaux propres

MMB SCF ayant clôturé son premier exercice au 31 décembre 2018, aucune variation des capitaux propres n'est intervenue et n'est à présenter au 30 juin 2019.

## D. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2019

### Note 1 – Principales règles d'évaluation et de présentation

#### • **Présentation des comptes**

MMB SCF S.A. (ci-après « MMB SCF ») a été créée le 12 juin 2018 et agréée en septembre 2018 en qualité d'établissement de crédit spécialisé - société de crédit foncier – régie par les articles L.513-2 et suivants et R.513-1 et suivants du code monétaire et financier.

Les comptes individuels de MMB SCF ont été établis conformément aux dispositions du règlement N° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

MMB SCF présente des notes annexes qui complètent et commentent l'information financière donnée par le bilan, le compte de résultat et le hors bilan.

#### • **Faits marquants du premier semestre 2019**

Le premier semestre 2019 a été marqué par les événements significatifs suivants :

##### **Placement privé de 50 000 000 €**

MMB SCF a réalisé un placement privé le 1<sup>er</sup> mars 2019. Il présente les caractéristiques suivantes :

- Montant : 50.000.000,00 €
- Date d'émission: 01 mars 2019
- Date d'échéance : 01 mars 2039
- Durée : 20 ans
- Prime d'émission : 222 500€
- Taux d'intérêt : 1,50%

##### **Placement privé de 25 000 000 €**

MMB SCF a réalisé un placement privé le 28 mars 2019. Il présente les caractéristiques suivantes :

- Montant : 25.000.000,00 €
- Date d'émission : 28 mars 2019
- Date d'échéance : 28 mars 2034
- Durée : 15 ans
- Prime d'émission : 133 500€
- Taux d'intérêt : 1.125%

##### **Placement privé de 25 000 000 €**

MMB SCF a réalisé un placement privé le 15 avril 2019. Il présente les caractéristiques suivantes :

- Montant : 25.000.000,00 €
- Date d'émission : 15 avril 2019
- Date d'échéance : 15 avril 2031
- Durée : 12 ans
- Prime d'émission : 138 500€
- Taux d'intérêt : 0.875%

### Prêt sécurisé

MMB SCF a consenti un prêt sécurisé de 50M€ à MMB le 01 mars 2019, les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Montant : 50.000.000,00€
- Prime d'émission : 222 500€
- Durée : 20 ans
- Date d'échéance : 01/03/2039
- Taux d'intérêt : taux fixe 2.050%

### Prêt sécurisé

MMB SCF a consenti un prêt sécurisé de 25M€ à MMB le 28 mars 2019, les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Montant : 25.000.000,00€
- Prime d'émission : 133 500€
- Durée : 15 ans
- Date d'échéance : 28/03/2034
- Taux d'intérêt : taux fixe 1.675%

### Prêt sécurisé

MMB SCF a consenti un prêt sécurisé de 25M€ à MMB le 15 avril 2019, les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Montant : 25.000.000,00€
- Prime d'émission : 138 500€
- Durée : 12 ans
- Date d'échéance : 15/04/2031
- Taux d'intérêt : taux fixe 1.425%

## • Principes comptables et méthodes d'évaluation

### Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces créances : créances à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et créances à terme. Les intérêts courus sur l'ensemble de ces créances sont portés en créances rattachées en contrepartie d'un compte de produit.

### Dettes représentées par un titre

Ces dettes correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L 515-19 du code monétaire et financier. Les obligations foncières sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes d'émission et de remboursement des titres émis sont enregistrées en « Comptes de régularisation » à l'actif du bilan et sont amorties au prorata des intérêts courus sur la durée de vie des titres concernés, et cela dès la première année. Les intérêts relatifs aux obligations sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire dans la rubrique « intérêts et charges assimilées » pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *pro rata temporis* sur la base des taux contractuels.

### Dettes subordonnées

L'emprunt subordonné souscrit auprès de MMB S.A. pour une durée de 10 ans porte intérêt sur la base d'un taux fixe. Les intérêts courus non échus sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Au 30 juin 2019, le montant des intérêts s'élève à 112.034 €.

### Impôt sur les bénéfices

Depuis le 1er janvier 2019, MMB SCF a opté pour l'intégration fiscale dont la tête de groupe intégrée est Promontoria MMB.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice.

## Engagements hors bilan

MMB SCF S.A. a comptabilisé dans la catégorie « Engagements de garantie » les prêts détenus par MMB S.A. et cédés à titre de garantie à MMB SCF. Le solde comptabilité correspond au capital restant dû de ces prêts en date de clôture pour un montant de 746 675 milliers d'euros.

- **Autres informations**

## Consolidation des comptes

Les comptes de MMB SCF sont consolidés dans le groupe Promontoria MMB par la méthode de l'intégration globale.

## Intégration fiscale / régime de groupe

Depuis le 1er janvier 2019, MMB SCF fait partie du périmètre d'intégration fiscale mis en place au niveau de sa société mère consolidante, Promontoria MMB au titre du régime de groupe prévu à l'article 223 A du Code général des impôts.

## Evénements post-clôture

MMB SCF a supplémenté le 07 août 2019 son Prospectus de Base en date du 24 avril 2019 afin (i) d'incorporer par référence les comptes annuels audités et consolidés arrêtés le 31 décembre 2018 de Promontoria MMB SAS et (ii) de modifier la selling restriction française à la suite de l'entrée en application du règlement Prospectus. Par ailleurs, en fonction des besoins de refinancement et des conditions de marché, MMB SCF pourrait envisager de lancer des émissions de tailles différentes d'ici la fin de l'année 2019.

- **Informations relatives à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale (art L511-45 du CMF/Avis CNC n°2009-11)**

En application de l'article L. 511-45 du Code Monétaire et Financier, nous vous indiquons que MMB SCF n'a pas d'implantation dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative ni dans d'autres Etats ou territoires étrangers. Les informations visées à l'article L. 511-45 du Code Monétaire et Financier sont reprises dans les notes annexes aux comptes consolidés de Promontoria MMB S.A.S.

## Note 2 – Ventilation du hors bilan par durée résiduelle

	inférieur à 1 an	De 1 an à 5 ans	de 5 ans à 15 ans	de 15 ans à 25 ans	TOTAL
	Au 30.06.19	Au 30.06.19	Au 30.06.19	Au 30.06.19	Au 30.06.19
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>					
Engagements de garantie					
Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	2	194	249 265	495 955	745 416
Engagements reçus de la clientèle	-	-	-	-	-

(1) Les données du tableau correspondent à la ventilation du capital restant dû des créances saines. La différence de 1,2 million € entre le solde de l'engagement hors bilan (746,7 millions €) et le solde de ce tableau annexe (745,4 millions €) correspond au capital restant dû des créances douteuses.

### Nature du hors bilan

Le portefeuille de couverture de MMB SCF est constitué de prêts issus de l'activité de regroupement de crédits hypothécaires de MY Money Bank, consentis en France métropolitaine. Les biens apportés en garantie sont principalement des résidences principales.

Nature des biens garantis	ENCOURS Au 30.06.19
Résidence principale	713 894
Résidence secondaire	14 250
Location	10 040
Autres	7 232
	<b>745 416</b>

### Note 3 – Ventilation par durée résiduelle et éligibilité

(en milliers d'Euros)

	Créances et dettes rattachées	Autres éléments non ventilables (1)	Moins de trois mois (2)	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
	Au 30.06.19	Au 30.06.19	Au 30.06.19	Au 30.06.19	Au 30.06.19	Au 30.06.19	Au 30.06.19
<b>ACTIF</b>							
Créances sur les établissements de crédit non éligibles au refinancement de la BDF - Dont prêts subordonnés	4 844	-	26 019	-	-	600 000	630 863
Créances sur la clientèle non éligibles au refinancement de la BDF	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la BDF	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	99	99
<b>PASSIF</b>							
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-
. Emprunts obligataires	2 865	-	-	-	-	600 000	602 865
. Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	177	-	-	-	-	10 000	10 177

(1) Les "Autres éléments non ventilables" correspondent notamment aux intérêts courus non échus

(2) Y compris les comptes à vue

## Note 4 – Opérations avec les entreprises liées, filiales et participations

(en milliers d'Euros)

	TOTAL	dont entreprises liées (1)	dont participations (2)
<b>ACTIF</b>			
Créances sur les établissements de crédit	630 863	604 844	-
- dont prêts à terme (3)	604 844	604 844	-
Créances sur la clientèle			-
Obligations et autres titres à revenu fixe	99		-
<b>PASSIF</b>			
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-	-
Dettes représentées par un titre	602 865	25 125	-
Dettes subordonnées	10 177	10 177	-
<b>HORS BILAN</b>			
Engagements de financement donnés	-	-	-
• en faveur d'établissements de crédit	-	-	-
• en faveur de la clientèle	-	-	-
Engagements de garantie donnés	-	-	-
• d'ordre d'établissements de crédit	-	-	-
• d'ordre de la clientèle	-	-	-
Engagements de financement reçus	-	-	-
• reçus d'établissements de crédit	746 675	746 675	-
• reçus de la clientèle	-	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	-	-	-

(1) Opérations se rapportant à des entreprises susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable

(2) Opérations se rapportant à des entreprises dans lesquelles l'établissement financier détient, de façon durable, une fraction du capital inférieure à 50%

(3)

	Au 30.06.19		
	TOTAL	dont entreprises liées	dont participations
<b>Produits de l'exercice sur prêts à terme</b>	3 991	3 991	-
<b>Charges de l'exercice sur emprunts subordonnés</b>	(112)	(112)	-
<b>Charges de l'exercice sur emprunts obligataires</b>	(2 477)	(105)	-

## Note 5 – Titres de transaction, titres de placement et titres d'investissement

### • NOTE 5.1 : TITRES DE TRANSACTION, TITRES DE PLACEMENT

	Au 30.06.19	Au 31.12.18
Obligations et autres titres à revenu fixe	99	99
Créances rattachées sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>99</b>	<b>99</b>

### • NOTE 5.2 : DIFFERENCES ENTRE LE PRIX D'ACQUISITION ET PRIX DE REMBOURSEMENT DES TITRES DE PLACEMENT (1)

	Décotes/Surcotes nettes restant à amortir		Décotes/Surcotes nettes restant à amortir	
	Au 30.06.19		Au 31.12.18	
	Décote	Surcote	Décote	Surcote
Titres de placement				
Marché obligataire	1	-	1	-
Marché Monétaire	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>

\*(1) Les primes ou décotes/surcotes constatées lors de l'acquisition de titres sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné

## Note 6 – Détail des intérêts par poste de bilan

### INTERETS A RECEVOIR

(en milliers d'Euros)

	Au 30.06.19	Au 31.12.18
Créances sur les établissements de crédit	4 844	1 102
Comptes de régularisation actif		
<b>TOTAL</b>	<b>4 844</b>	<b>1 102</b>

### INTERETS A PAYER

(en milliers d'Euros)

	Au 30.06.19	Au 31.12.18
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes représentées par un titre	2 865	637
Dettes subordonnées	177	65
Comptes de régularisation passif		
<b>TOTAL</b>	<b>3 042</b>	<b>702</b>

## Note 7 – Autres actifs et passifs

<b>AUTRES ACTIFS</b>		(en milliers d'Euros)	
	Au 30.06.19	Au 31.12.18	
Fournisseurs débiteurs	-	-	
Etat et collectivités publiques, IS	-	-	
Etat et collectivités publiques, TVA	-	-	
Groupe et associés - IS	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

<b>AUTRES PASSIFS</b>		(en milliers d'Euros)	
	Au 30.06.19	Au 31.12.18	
Dépôts de garantie reçus (1)	6 500	4 000	
Fournisseurs	12		
Etat et collectivités publiques, IS	28		
Charges à payer	117	61	
Autres créditeurs divers groupe	1 255	296	
<b>TOTAL</b>	<b>7 912</b>	<b>4 357</b>	

(1) dépôt de garanti versé par MMB et constitué pour couvrir des pertes potentielles sur MMB SCF SA

## Note 8 – Comptes de régularisation

<b>ACTIF</b>		(en milliers d'Euros)	
	Au 30.06.19	Au 31.12.18	
Charges à répartir (1)	3 649	3 403	
Charges constatées d'avance	63	144	
<b>TOTAL</b>	<b>3 712</b>	<b>3 547</b>	

(1) Etalement des primes d'émission sur Obligations foncières, elle correspond aux intérêts versés d'avance aux investisseurs

<b>PASSIF</b>		(en milliers d'Euros)	
	Au 30.06.19	Au 31.12.18	
Produits constatés d'avance (2)	3 649	3 403	
<b>TOTAL</b>	<b>3 649</b>	<b>3 403</b>	

(2) Prime d'émission sur opération de prêt à MMB

## Note 9 – Détail des capitaux propres

(en milliers d'Euros)

	Au 30.06.19	Au 31.12.18
Capital (1)	10 000	10 000
Report à nouveau	(26)	
Résultat de l'exercice (+/-)	97	(26)
<b>TOTAL</b>	<b>10 071</b>	<b>9 974</b>

(1) Capital social composé de 1 000 000 actions valeur nominale 10 €

## Note 10 – Tableau de variation de la situation nette

(en milliers d'euros)

	CAPITAL (1)	RESERVE FUSION	RESERVE GENERALE	PRIME DE FUSION	REPORT A NOUVEAU	RESULTAT	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	DIVIDENDE	NOMBRE D'ACTION EXISTANTES	QUOTE-PART DE CHAQUE ACTION DANS LES CAPITAUX PROPRES (en euros)	RESULTAT PAR ACTION (en euros)	DIVIDENDE NET ATTRIBUE A CHAQUE ACTION (en euros)
<b>2018</b>												
Capital souscrit à la création	10 000	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000	-	-	-
Variation de la provision pour investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'année 2018	-	-	-	-	-	(26)	(26)	-	-	-	-	-
Augmentation de Capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres avant affectation	10 000	-	-	-	-	(26)	9 974	-	1 000 000	9,97	-	-
Affectation du résultat 2018 (2)	-	-	-	-	(26)	26	-	-	-	-	(0,03)	-
Capitaux propres après affectation (2)	10 000	-	-	-	(26)	-	9 974	-	1 000 000	9,97	-	-
<b>2019</b>												
Capital souscrit	10 000	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000	-	-	-
Variation de la provision pour investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'année 2019	-	-	-	-	-	97	97	-	-	-	0,10	-
Augmentation de Capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres avant affectation	10 000	-	-	-	(26)	97	10 071	-	1 000 000	10,07	-	-

(1) Conformément à la loi, il est rappelé que MMB SCF est consolidée dans les états financiers de Promontoria MMB, 20 avenue André Prothin, 92063 Paris La défense

(2) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale

## Note 11 – Intérêts, produits et charges assimilées

(en milliers d'Euros)

	Au 30.06.19	Au 31.12.18
<b>Opérations avec les établissements de crédits</b>	<b>3 991</b>	<b>1 184</b>
Intérêts et produits assimilés	3 991	1 184
Intérêts et charges assimilés	-	-
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Intérêts et produits assimilés	-	-
Intérêts et charges assimilés	-	-
<b>Opérations sur obligations et autres titres à revenus fixes</b>	<b>(2 477)</b>	<b>(719)</b>
Intérêts et produits assimilés	-	-
Intérêts et charges assimilés	(2 477)	(719)
<b>Charges sur emprunts subordonnés</b>	<b>(112)</b>	<b>(65)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 402</b>	<b>400</b>

## Note 12 – Commissions

(en milliers d' Euros)

	Au 30.06.19	Au 31.12.18
<b>PRODUITS</b>	-	-
Commissions sur opérations de crédit avec la clientèle	-	-
<b>CHARGES</b>	<b>(21)</b>	<b>(4)</b>
Charges sur prestations de service financier	(21)	(4)
<b>TOTAL</b>	<b>(21)</b>	<b>(4)</b>

## Note 13 – Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d' Euros)

	Au 30.06.19	Au 31.12.18
<b>PRODUITS</b>	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	-	-
<b>CHARGES</b>	<b>(2)</b>	-
Autres charges d'exploitation bancaire ( Fonds de garantie des dépôts et de résolution )	(2)	-
<b>TOTAL</b>	<b>(2)</b>	-

## Note 14 - Charges générales d'exploitation

(en milliers d' Euros)

	Au 30.06.19	Au 31.12.18
Frais de personnel (1)	-	-
Impôts et taxes	-	-
Services extérieurs	(229)	(105)
Charges refacturées par MMB (2)	(1 025)	(317)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 254)</b>	<b>(422)</b>

(1) Il n'y a pas d'effectif salarié dans la SCF

(2) Convention de Servicing Agreement 857 k€ et Convention de Gestion et d'Externalisation 168 k€

## Note 15 – Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

(en Euros)

	2018	juin-19
<b>Capital en fin d'exercice</b>		
Capital social	10 000 000	10 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	1 000 000	1 000 000
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>		
Chiffres d'affaires hors taxes	1 183 775	3 990 205
Résultat avant impôt, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions)	(26 199)	124 727
Impôt sur les bénéfices		
Participation et interressement des salariés due au titre de l'exercice		
Résultat après impôt, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions)	(26 199)	96 720
Montant des bénéfices distribués	-	-
<b>Résultats des opérations par action</b>		
Résultat après impôt et participation des salariés, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	(0,03)	0,12
Résultat après impôt, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions)	(0,03)	0,10
Dividende versé à chaque action	-	-
<b>Personnel</b>		
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-
Charges sociales		

## Note 16 – Tableau des flux de trésorerie

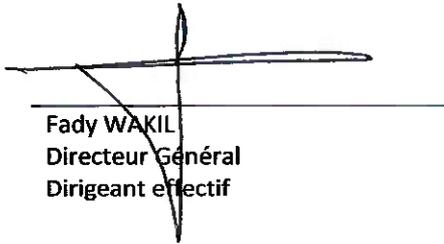
	2018	juin-19
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-26 199</b>	<b>96 719</b>
<b>Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immo corp et incorp et prov		
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement		
Résultat net des activités de financement		
Ecart d'acquisition négatif		
Autres mouvements		
<b>Dim/Augm nette des actifs et passifs provenant des activités opé</b>	<b>4 213 436</b>	<b>3 635 224</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		
Flux liés aux opérations avec la clientèle compte ordinaire		
Flux liés aux opérations avec la clientèle		
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	4 213 436	3 635 224
Impôts versés		
<b>TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>4 187 237</b>	<b>3 731 944</b>
<b>Flux liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations</b>	<b>-99 291</b>	<b>-67</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-99 291</b>	<b>-67</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</b>	<b>10 000 000</b>	<b>0</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>510 701 978</b>	<b>102 340 646</b>
<b>TOTAL Flux net de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>520 701 978</b>	<b>102 340 646</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie(A + B+ C)</b>	<b>524 789 924</b>	<b>106 072 523</b>
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période</b>	<b>0</b>	<b>524 789 924</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales		
Comptes passifs de banques centrales		
Comptes ordinaires, prêts à vue aux établissements de crédit		523 688 363
Comptes ordinaires, Emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
Ded des créances et dettes rattachées sur les cpt de treso et assimilée		1 101 562
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période</b>	<b>524 789 924</b>	<b>630 862 447</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales		
Comptes passifs de banques centrales		
Comptes ordinaires, prêts à vue aux établissements de crédit	523 688 363	626 018 793
Comptes ordinaires, Emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
Ded des créances et dettes rattachées sur les cpt de treso et assimilée	1 101 562	4 843 654
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>524 789 924</b>	<b>106 072 523</b>

## E. AUTRES ANNEXES

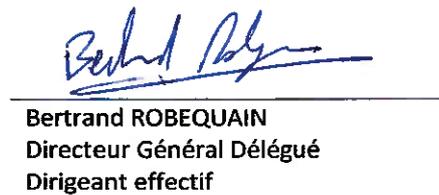
### Annexe 1 – Certification of persons taking responsibility for the interim financial report

"We hereby certify that, to our knowledge, the financial statements featured in chapter C and D of the report hereto are drafted in compliance with applicable book-keeping standards and give a loyal and honest representation of assets and liabilities, the financial situation and profits or losses of the MMB SCF company.

We also certify that the management report featured in chapter B loyally presents the evolution, results and situation of the MMB SCF company and a description of major risks and uncertainties facing it".



Fady WAKIL  
Directeur Général  
Dirigeant effectif



Bertrand ROBEQUAIN  
Directeur Général Délégué  
Dirigeant effectif

## **F. Rapports des Commissaires aux comptes**



KPMG S.A.  
Siège social  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



RSM Paris  
26 rue Cambacérés  
75008 Paris  
France

# MMB SCF S.A.

## ***Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2019***

Période du 1er janvier au 30 juin 2019

MMB SCF S.A.

20 avenue André Prothin, Tour Europlaza,  
92063 Paris la Défense Cedex

*Ce rapport contient 25 pages*

Référence : FO-193-05



KPMG S.A.  
Siège social  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



RSM Paris  
26 rue Cambacérès  
75008 Paris  
France

## **MMB SCF S.A.**

Siège social : 20 avenue André Prothin, Tour Europlaza,  
92063 Paris la Défense Cedex  
Capital social : € 10 000 000 €

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2019**

Période du 1er janvier au 30 juin 2019

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société MMB SCF S.A., relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de la direction. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **I – Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

## II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Paris La Défense, le 26 septembre 2019

Paris, le 26 septembre 2019

KPMG S.A.

RSM Paris



Fabrice Odent  
Associé



Sébastien Martineau  
Associé

# BILAN

(en milliers d'Euros)

ACTIF	Notes	Au 30.06.19	Au 31.12.18
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	03-04-06	<b>630 863</b>	<b>524 790</b>
A vue		26 019	23 688
A terme		604 844	501 102
<b>Immobilisations financières</b>	03-04-05	<b>99</b>	<b>99</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe		99	99
<b>Autres actifs</b>	07	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	08	<b>3 712</b>	<b>3 547</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>634 674</b>	<b>528 436</b>

(en milliers d'Euros)

PASSIF	Notes	Au 30.06.19	Au 31.12.18
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	03-04		-
A vue			-
A terme			-
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	03-04		-
A vue			-
A terme			-
<b>Dettes représentées par un titre</b>	03-04-06	<b>602 865</b>	<b>500 637</b>
Titres du marché interbancaire et titres de TCN			
Emprunts obligataires		602 865	500 637
<b>Autres passifs</b>	07	<b>7 912</b>	<b>4 357</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	08	<b>3 649</b>	<b>3 403</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	03-04-06	<b>10 177</b>	<b>10 065</b>
<b>Capitaux Propres hors FRBG</b>		<b>10 071</b>	<b>9 974</b>
<b>Capital souscrit</b>	09-10	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
<b>Report à nouveau</b>	09-10	<b>(26)</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b>	09-10	<b>97</b>	<b>(26)</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>634 674</b>	<b>528 436</b>

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'Euros)

	Notes	Au 30.06.19	Au 31.12.18
Intérêts et produits assimilés	11	3 991	1 184
Intérêts et charges assimilées	11	(2 589)	(784)
Commissions (produits)	12	-	-
Commissions (charges)	12	(21)	(4)
Autres produits d'exploitation bancaire	13	-	-
Autres charges d'exploitation bancaire	13	(2)	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>1 379</b>	<b>396</b>
Charges générales d'exploitation	14	(1 254)	(422)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>125</b>	<b>(26)</b>
Coût du risque		-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>125</b>	<b>(26)</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>125</b>	<b>(26)</b>
Impôt sur les bénéfices		(28)	-
<b>RESULTAT NET</b>		<b>97</b>	<b>(26)</b>

## HORS BILAN

(en milliers d'Euros)

	Notes	Au 30.06.19	Au 31.12.18
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		-	-
<b>Engagements de financement</b>		-	-
Engagements en faveur d'établissements de crédit		-	-
Engagements en faveur de la clientèle		-	-
<b>Engagements de garantie</b>		-	-
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		-	-
Engagements d'ordre de la clientèle		-	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>746 675</b>	<b>619 292</b>
<b>Engagements de financement</b>		-	-
Engagements reçus d'établissements de crédit		-	-
Engagements reçus de la clientèle		-	-
<b>Engagements de garantie</b>		<b>746 675</b>	<b>619 292</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	02	746 675	619 292
Engagements reçus de la clientèle		-	-

(1) Garanties reçues de MMB S.A

# MMB SCF S.A.

## NOTE 1 – NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2019

### PRINCIPALES REGLES D’EVALUATION ET DE PRESENTATION

#### 1. Présentation des comptes

MMB SCF S.A. a été créée le 12 juin 2018 et agréée en septembre 2018 en qualité d'établissement de crédit spécialisé - société de crédit foncier – régie par les articles L.513-2 et suivants et R.513-1 et suivants du code monétaire et financier.

Les comptes individuels de MMB SCF S.A. ont été établis conformément aux dispositions du règlement N° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes semestriels.

MMB SCF présente des notes annexes qui complètent et commentent l'information financière donnée par le bilan, le compte de résultat et le hors bilan.

#### 2. Faits marquants du premier semestre 2019

Le premier semestre 2019 a été marqué par les événements significatifs suivants :

##### Placement privé de 50 000 000 €

MMB SCF a réalisé un placement privé le 01 mars 2019. Il présente les caractéristiques suivantes :

- Montant : 50.000.000,00 €
- Date d'émission : 01 mars 2019
- Date d'échéance : 01 mars 2039
- Durée : 20 ans
- Prime d'émission : 222 500€
- Taux d'intérêt : 1,50%

##### Placement privé de 25 000 000 €

MMB SCF a réalisé un placement privé le 28 mars 2019. Il présente les caractéristiques suivantes :

- Montant : 25.000.000,00 €
- Date d'émission : 28 mars 2019
- Date d'échéance : 28 mars 2034
- Durée : 15 ans
- Prime d'émission : 133 500€
- Taux d'intérêt : 1.125%

### **Placement privé de 25 000 000 €**

MMB SCF a réalisé un placement privé le 15 avril 2019. Il présente les caractéristiques suivantes :

- Montant : 25.000.000,00 €
- Date d'émission : 15 avril 2019
- Date d'échéance : 15 avril 2031
- Durée : 12 ans
- Prime d'émission : 138 500€
- Taux d'intérêt : 0.875%

### **Prêt sécurisé**

MMB SCF a consenti un prêt sécurisé de 50M€ à MMB le 01 mars 2019, les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Montant : 50.000.000,00€
- Prime d'émission : 222 500€
- Durée : 20 ans
- Date d'échéance : 01/03/2039
- Taux d'intérêt : taux fixe 2.050%

### **Prêt sécurisé**

MMB SCF a consenti un prêt sécurisé de 25M€ à MMB le 28 mars 2019, les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Montant : 25.000.000,00€
- Prime d'émission : 133 500€
- Durée : 15 ans
- Date d'échéance : 28/03/2034
- Taux d'intérêt : taux fixe 1.675%

### **Prêt sécurisé**

MMB SCF a consenti un prêt sécurisé de 25M€ à MMB le 15 avril 2019, les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Montant : 25.000.000,00€
- Prime d'émission : 138 500€
- Durée : 12 ans
- Date d'échéance : 15/04/2031
- Taux d'intérêt : taux fixe 1.425%

## **3. Principes comptables et méthodes d'évaluation**

### **Créances sur les établissements de crédit**

Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces créances : créances à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et créances à terme. Les intérêts courus sur l'ensemble de ces créances sont portés en créances rattachées en contrepartie d'un compte de produit.

## **Dettes représentées par un titre**

Ces dettes correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L 515-19 du code monétaire et financier. Les obligations foncières sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes d'émission et de remboursement des titres émis sont enregistrées en « Comptes de régularisation » à l'actif du bilan et sont amorties au prorata des intérêts courus sur la durée de vie des titres concernés, et cela dès la première année. Les intérêts relatifs aux obligations sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire dans la rubrique « intérêts et charges assimilées » pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *pro rata temporis* sur la base des taux contractuels.

## **Dettes subordonnées**

L'emprunt subordonné souscrit auprès de MMB S.A. pour une durée de 10 ans porte intérêt sur la base d'un taux fixe. Les intérêts courus non échus sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2019, le montant des intérêts s'élève à 112 034€.

## **Impôt sur les bénéfices**

Depuis le 1er janvier 2019, MMB SCF a opté pour l'intégration fiscale dont la tête de groupe intégrée est Promontoria MMB.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice.

## **Engagements hors bilan**

MMB SCF S.A. a comptabilisé dans la catégorie « Engagements de garantie » les prêts détenus par MMB S.A. et cédés à titre de garantie à MMB SCF S.A. Le solde comptabilisé correspond au capital restant dû de ces prêts en date de clôture pour un montant de 746 675 milliers d'euro.

## **4. Autres informations**

### **Consolidation des comptes**

Les comptes de MMB SCF sont consolidés dans le groupe Promontoria MMB par la méthode de l'intégration globale.

### **Intégration fiscale / régime de groupe**

Depuis le 1er janvier 2019, MMB SCF fait partie du périmètre d'intégration fiscale mis en place au niveau de sa société mère consolidante, Promontoria MMB au titre du régime de groupe prévu à l'article 223 A du Code général des impôts.

### **Evénements post-clôture**

MMB SCF a complété le 07 août 2019 son Prospectus de Base en date du 24 avril 2019 afin (i) d'incorporer par référence les comptes annuels audités et consolidés arrêtés le 31 décembre 2018 de Promontoria MMB SAS et (ii) de modifier la selling restriction française à la suite de l'entrée en application du règlement Prospectus.

Par ailleurs, en fonction des besoins de refinancement et des conditions de marché, MMB SCF pourrait envisager de lancer des émissions de tailles différentes d'ici la fin de l'année 2019.

**Informations relatives à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale (art L511-45 du CMF/Avis CNC n°2009-11)**

En application de l'article L. 511-45 du Code Monétaire et Financier, nous vous indiquons que MMB SCF n'a pas d'implantation dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative ni dans d'autres Etats ou territoires étrangers. Les informations visées à l'article L. 511-45 du Code Monétaire et Financier sont reprises dans les notes annexes aux comptes consolidés de Promontoria MMB S.A.S.

## NOTE 2 : VENTILATION DU HORS BILAN PAR DUREE RESIDUELLE

	inférieur à 1 an	De 1 an à 5 ans	de 5 ans à 15 ans	de 15 ans à 25 ans	TOTAL
	Au 30.06.19	Au 30.06.19	Au 30.06.19	Au 30.06.19	Au 30.06.19
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>					
Engagements de garantie					
Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	2	194	249 265	495 955	745 416
Engagements reçus de la clientèle	-	-	-	-	-

(1) Les données du tableau correspondent à la ventilation du capital restant dû des créances saines. La différence de 1,2 million € entre le solde de l'engagement hors bilan (746,7 millions €) et le solde de ce tableau annexe (745,4 millions €) correspond au capital restant dû des créances douteuses

## NATURE DU HORS BILAN

Le portefeuille de couverture de MMB SCF est constitué de prêts issus de l'activité de regroupement de crédits hypothécaires de MY Money Bank, consentis en France métropolitaine. Les biens apportés en garantie sont principalement des résidences principales.

Nature des biens garantis	ENCOURS
	Au 30.06.19
Résidence principale	713 894
Résidence secondaire	14 250
Location	10 040
Autres	7 232
	<b>745 416</b>

### NOTE 3 : VENTILATION PAR DUREE RESIDUELLE ET ELIGIBILITE

(en milliers d'Euros)

	Créances et dettes rattachées	Autres éléments non ventilables (1)	Moins de trois mois (2)	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
	Au 30.06.19	Au 30.06.19	Au 30.06.19	Au 30.06.19	Au 30.06.19	Au 30.06.19	Au 30.06.19
<b>ACTIF</b>							
Créances sur les établissements de crédit non éligibles au refinancement de la BDF <i>- Dont prêts subordonnés</i>	4 844	-	26 019	-	-	600 000	630 863
Créances sur la clientèle non éligibles au refinancement de la BDF	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la BDF	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	99	99
<b>PASSIF</b>							
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-
. Emprunts obligataires	2 865	-	-	-	-	600 000	602 865
. Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	177	-	-	-	-	10 000	10 177

(1) Les "Autres éléments non ventilables" correspondent notamment aux intérêts courus non échus

(2) Y compris les comptes à vue.

## NOTE 4 : OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES, FILIALES ET PARTICIPA

(en milliers d'Euros)

	TOTAL	dont entreprises liées (1)	dont participations (2)
<b>ACTIF</b>			
Créances sur les établissements de crédit	630 863	604 844	-
- dont prêts à terme (3)	604 844	604 844	-
Créances sur la clientèle			-
Obligations et autres titres à revenu fixe	99		-
<b>PASSIF</b>			
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-	-
Dettes représentées par un titre	602 865	25 125	-
Dettes subordonnées	10 177	10 177	-
<b>HORS BILAN</b>			
Engagements de financement donnés	-	-	-
• en faveur d'établissements de crédit	-	-	-
• en faveur de la clientèle	-	-	-
Engagements de garantie donnés	-	-	-
• d'ordre d'établissements de crédit	-	-	-
• d'ordre de la clientèle	-	-	-
Engagements de financement reçus	-	-	-
• reçus d'établissements de crédit	746 675	746 675	-
• reçus de la clientèle	-	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	-	-	-

(1) Opérations se rapportant à des entreprises susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

(2) Opérations se rapportant à des entreprises dans lesquelles l'établissement financier détient, de façon durable, une fraction du capital inférieure à 50%.

	Au 30.06.19		
	TOTAL	dont entreprises liées	dont participations
<b>Produits de l'exercice sur prêts à terme</b>	3 991	3 991	-
<b>Charges de l'exercice sur emprunts subordonnés</b>	(112)	(112)	-
<b>Charges de l'exercice sur emprunts obligataires</b>	(2 477)	(105)	-

**NOTE 5.1 : TITRES DE TRANSACTION, TITRES DE PLACEMENT  
ET TITRES D'INVESTISSEMENT**

	Au 30.06.19	Au 31.12.18
Obligations et autres titres à revenu fixe	99	99
Créances rattachées sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>99</b>	<b>99</b>

**NOTE 5.2 : DIFFERENCES ENTRE LE PRIX D'ACQUISITION ET PRIX DE REMBOURSEMENT  
DES TITRES DE PLACEMENT (1)**

	Décotes/Surcotes nettes restant à amortir		Décotes/Surcotes nettes restant à amortir	
	Au 30.06.19		Au 31.12.18	
	Décote	Surcote	Décote	Surcote
Titres de placement				
Marché obligataire	1	-	1	-
Marché Monétaire	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>

(1) Les primes ou décotes/surcotes constatées lors de l'acquisition de titres sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné.

## NOTE 6 : DETAIL DES INTERETS PAR POSTE DE BILAN

### INTERETS A RECEVOIR

(en milliers d'Euros)

	Au 30.06.19	Au 31.12.18
Créances sur les établissements de crédit	4 844	1 102
Comptes de régularisation actif		
<b>TOTAL</b>	<b>4 844</b>	<b>1 102</b>

### INTERETS A PAYER

(en milliers d'Euros)

	Au 30.06.19	Au 31.12.18
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes représentées par un titre	2 865	637
Dettes subordonnées	177	65
Comptes de régularisation passif		
<b>TOTAL</b>	<b>3 042</b>	<b>702</b>

## NOTE 7 : AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

<b>AUTRES ACTIFS</b>		(en milliers d'Euros)	
	Au 30.06.19	Au 31.12.18	
Fournisseurs débiteurs	-	-	
Etat et collectivités publiques, IS	-	-	
Etat et collectivités publiques, TVA	-	-	
Groupe et associés - IS	-	-	
<b>TOTAL</b>	-	-	

<b>AUTRES PASSIFS</b>		(en milliers d'Euros)	
	Au 30.06.19	Au 31.12.18	
Dépôts de garantie reçus (1)	6 500	4 000	
Fournisseurs	12		
Etat et collectivités publiques, IS	28		
Charges à payer	117	61	
Autres créiteurs divers groupe	1 255	296	
<b>TOTAL</b>	<b>7 912</b>	<b>4 357</b>	

(1) dépôt de garanti versé par MMB et constitué pour couvrir des pertes potentielles sur MMB SCF SA

## NOTE 8 : COMPTES DE REGULARISATION

### ACTIF (en milliers d'Euros)

	Au 30.06.19	Au 31.12.18
Charges à répartir (1)	3 649	3 403
Charges constatées d'avance	63	144
<b>TOTAL</b>	<b>3 712</b>	<b>3 547</b>

(1) Etalement des primes d'émission sur Obligations foncières, elle correspond aux intérêts versés d'avance aux investisseurs

### PASSIF (en milliers d'Euros)

	Au 30.06.19	Au 31.12.18
Produits constatés d'avance (2)	3 649	3 403
<b>TOTAL</b>	<b>3 649</b>	<b>3 403</b>

(2) Prime d'émission sur opération de prêt à MMB

## NOTE 9 : DETAIL DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'Euros)

	Au 30.06.19	Au 31.12.18
Capital (1)	10 000	10 000
Report à nouveau	(26)	
Résultat de l'exercice (+/-)	97	(26)
<b>TOTAL</b>	<b>10 071</b>	<b>9 974</b>

(1) Capital social composé de 1 000 000 actions valeur nominale 10 €.

## NOTE 10 : TABLEAU DE VARIATION DE LA SITUATION NETTE

(en milliers d'euros)

	CAPITAL (1)	RESERVE FUSION	RESERVE GENERALE	PRIME DE FUSION	REPORT A NOUVEAU	RESULTAT	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	DIVIDENDE	NOMBRE D'ACTIONS EXISTANTES	QUOTE-PART DE CHAQUE ACTION DANS LES CAPITAUX PROPRES  (en euros)	RESULTAT PAR ACTIONS  (en euros)	DIVIDENDE NET ATTRIBUE A CHAQUE ACTION  (en euros)
<b>2018</b>	Capital souscrit à la création	10 000	-	-	-	-	-	-	1 000 000	-	-	-
	Variation de la provision pour investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Résultat de l'année 2018	-	-	-	-	(26)	(26)	-	-	-	-	-
	Augmentation de Capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Capitaux propres avant affectation	10 000	-	-	-	-	(26)	9 974	-	1 000 000	9,97	-
	Affectation du résultat 2018 (2)	-	-	-	-	(26)	26	-	-	-	-	(0,03)
<b>Capitaux propres après affectation (2)</b>	<b>10 000</b>	-	-	-	<b>(26)</b>	-	<b>9 974</b>	-	<b>1 000 000</b>	<b>9,97</b>	-	-
<b>2019</b>	Capital souscrit	10 000	-	-	-	-	-	-	1 000 000	-	-	-
	Variation de la provision pour investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Résultat de l'année 2019	-	-	-	-	97	97	-	-	-	0,10	-
	Augmentation de Capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Capitaux propres avant affectation	10 000	-	-	-	(26)	97	10 071	-	1 000 000	10,07	-

(1) Conformément à la loi, il est rappelé que MMB SCF est consolidée dans les états financiers de Promontoria MMB, 20 avenue André Prothin, 92063 Paris La Défense

(2) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

**NOTE 11 : INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES**

(en milliers d'Euros)

	<b>Au 30.06.19</b>	<b>Au 31.12.18</b>
<b>Opérations avec les établissements de crédits</b>	<b>3 991</b>	<b>1 184</b>
Intérêts et produits assimilés	3 991	1 184
Intérêts et charges assimilés		
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Intérêts et produits assimilés		
Intérêts et charges assimilés	-	-
<b>Opérations sur obligations et autres titres à revenus fixes</b>	<b>(2 477)</b>	<b>(719)</b>
Intérêts et produits assimilés		
Intérêts et charges assimilés	(2 477)	(719)
<b>Charges sur emprunts subordonnés</b>	<b>(112)</b>	<b>(65)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 402</b>	<b>400</b>

**NOTE 12 : COMMISSIONS**

(en milliers d' Euros)

	<b>Au 30.06.19</b>	<b>Au 31.12.18</b>
<b>PRODUITS</b>	-	-
Commissions sur opérations de crédit avec la clientèle	-	-
<b>CHARGES</b>	<b>(21)</b>	<b>(4)</b>
Charges sur prestations de service financier	(21)	(4)
<b>TOTAL</b>	<b>(21)</b>	<b>(4)</b>

**NOTE 13 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

(en milliers d' Euros)

	<b>Au 30.06.19</b>	<b>Au 31.12.18</b>
<b>PRODUITS</b>	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	-	-
<b>CHARGES</b>	(2)	-
Autres charges d'exploitation bancaire ( Fonds de garantie des dépôts et de résolution )	(2)	-
<b>TOTAL</b>	(2)	-

## NOTE 14 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

### CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d' Euros)

	Au 30.06.19	Au 31.12.18
Frais de personnel (1)	-	-
Impôts et taxes		
Services extérieurs	(229)	(105)
Charges refacturées par MMB (2)	(1 025)	(317)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 254)</b>	<b>(422)</b>

(1) Il n'y a pas d'effectif salarié dans la SCF

(2) Convention de Servicing Agreement 857 k€ et Convention de Gestion et d'Externalisation 168 k€

**NOTE 15 : RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

(en Euros)

	2015	2016	2017	2018	juin-19
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social				10 000 000	10 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes				1 000 000	1 000 000
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffres d'affaires hors taxes				1 183 775	3 990 205
Résultat avant impôt, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions)				(26 199)	124 727
Impôt sur les bénéfices					
Participation et intéressement des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôt, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions)				(26 199)	96 720
Montant des bénéfices distribués				-	-
<b>Résultats des opérations par action</b>					
Résultat après impôt et participation des salariés, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)				(0,03)	0,12
Résultat après impôt, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions)				(0,03)	0,10
Dividende versé à chaque action				-	-
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice				-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice				-	-
Charges sociales					

	2018	juin-19
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-26 199</b>	<b>96 719</b>
<b>Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immo corp et incorp et prov		
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux deprecations et aux provisions		
Quote-part de resultat liee aux societes mises en equivalence		
Resultat net des activites d'investissement		
Resultat net des activites de financement		
Ecart d'acquisition négatif		
Autres mouvements		
<b>Dim/Augm nette des actifs et passifs provenant des activites ope</b>	<b>4 213 436</b>	<b>3 635 224</b>
Flux lies aux operations avec les etablissements de credit		
Flux lies aux operations avec la clientele compte ordinaire		
Flux lies aux operations avec la clientele		
Flux lies aux autres operations affectant des actifs ou passifs financiers		
Flux lies aux operations affectant des actifs ou passifs non financiers	4 213 436	3 635 224
Impots verses		
<b>TOTAL Flux nets de tresorerie generes par l'activite OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>4 187 237</b>	<b>3 731 944</b>
<b>Flux lies aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations</b>	<b>-99 291</b>	<b>-67</b>
<b>Flux lies aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
<b>TOTAL Flux net de tresorerie lie aux operations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-99 291</b>	<b>-67</b>
<b>Flux de tresorerie provenant ou a destination des actionnaires</b>	<b>10 000 000</b>	<b>0</b>
<b>Autres flux nets de tresorerie provenant des activites de financement</b>	<b>510 701 978</b>	<b>102 340 646</b>
<b>TOTAL Flux net de tresorerie lie aux operations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>520 701 978</b>	<b>102 340 646</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie(A + B+ C)</b>	<b>524 789 924</b>	<b>106 072 523</b>
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période</b>	<b>0</b>	<b>524 789 924</b>
Comptes actif de caisse, banques centrales		
Comptes passifs de banques centrales		
Comptes ordinaires, prêts a vue aux établissements de credit		523 688 363
Comptes ordinaires, Emprunts a vue aupres des etablissement de credit		
Ded des creances et dettes rattachees sur les cpt de treso et assimilee		1 101 562
<b>Solde des comptes de tresorerie et assimilee a la clôture de la periode</b>	<b>524 789 924</b>	<b>630 862 447</b>
Comptes actif de caisse, banques centrales		
Comptes passifs de banques centrales		
Comptes ordinaires, prêts a vue aux établissements de credit	523 688 363	626 018 793
Comptes ordinaires, Emprunts a vue aupres des etablissement de credit		
Ded des creances et dettes rattachees sur les cpt de treso et assimilee	1 101 562	4 843 654
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>524 789 924</b>	<b>106 072 523</b>